

Au seuil d'une année qui sera largement consacrée par la revue *Diasporiques/cultures en mouvement* à la construction européenne, il nous a semblé essentiel de demander au Secrétaire général de la Ligue de l'enseignement de nous éclairer sur les raisons qui ont poussé cette institution à s'y intéresser de très près et notamment de nous parler de ce qu'il tire de son expérience déjà longue de président du Forum civique européen (FCE) qu'il a largement contribué à créer et qui est désormais reconnu comme interlocuteur légitime des institutions européennes.

Un pas décisif vers une citoyenneté européenne

Un entretien avec Jean-Marc Roirant

Jean-Marc Roirant est le Secrétaire général de la Ligue de l'enseignement.

Diasporiques : En quoi et comment la Ligue de l'enseignement s'est-elle intéressée à la question européenne ?

Jean-Marc Roirant : Nous sommes à la Ligue dans une situation incontestablement paradoxale. Nous qui avons toujours eu d'importantes activités internationales, des préoccupations mondiales liées en particulier aux voyages éducatifs ou aux loisirs à l'étranger, nous n'avons pas engagé une véritable réflexion politique sur la construction européenne jusqu'au début des années 2000. Comme d'autres institutions, la Ligue a alors pris conscience que des directives européennes régentaient déjà très largement la vie politique, économique, sociale et culturelle de notre pays. De

façon implicite et un peu naïve, nous nous disions auparavant que l'Europe était essentiellement un grand marché et nous découvrions avec une certaine surprise que des organisations d'éducation populaire comme la nôtre étaient, elles aussi, directement et fortement concernées par les conséquences de décisions prises à Bruxelles. Au-delà des sacs de sable et des barbelés mis aux frontières de la France, il se passait évidemment là-bas des tas de choses auxquelles nous ne pouvions absolument pas rester indifférents. Aussi, en 2004, avons-nous décidé d'organiser un congrès sur ce thème à Lyon – un congrès puisque c'est là le mode habituel de fonctionnement de la Ligue depuis ses origines.



LE CONGRÈS FONDATEUR DE LYON (2004)

D. : Comment procède-t-on, concrètement, pour organiser un tel congrès ?

J.-M.R. : On commence par poser les questions auxquelles on souhaite pouvoir répondre au cours dudit congrès et on réunit un certain nombre de personnes susceptibles, du fait de leur compétences, d'apporter un éclairage pertinent sur les problèmes ainsi soulevés : praticiens, universitaires, chercheurs, etc. On constitue avec ceux-ci des groupes de travail

chargés d'analyser et de synthétiser les connaissances pertinentes disponibles, ce qui permet de lancer des débats contradictoires au sein de l'assemblée, d'établir les points d'accord et de désaccord, de rédiger des résolutions et de les soumettre au vote. Bref de faire un travail démocratique de base qui aboutit le plus souvent, sinon à une parfaite unanimité, du moins à de larges consensus.

D. : Et vous vous êtes donc demandé s'il était possible d'établir un véritable dialogue avec les institutions européennes ?

« Il se passait évidemment à Bruxelles des tas de choses auxquelles nous ne pouvions absolument pas rester indifférents. »



« Plus les autorités européennes auront, en amont, associé, consulté, échangé, plus leurs décisions seront entendues, comprises voire partagées. »

J.-M.R. : Exactement, avec l'idée qu'élargir la base de ce dialogue nous conférerait la possibilité d'être reconnus, nous simples citoyens réunis dans des collectifs, comme interlocuteurs légitimes de ces institutions... qui n'étaient, à l'époque, guère habituées à ce type d'échanges, c'est le moins qu'on puisse dire.

D. : Mais comment dès lors y parvenir ? Et que sont, à l'échelle européenne, ces collectifs dont vous parlez ?

J.-M.R. : Depuis les années 80, les Directions générales de la Commission européenne avaient favorisé la constitution de « plates-formes » qu'on appelle en *europeak* des *stakeholders* – littéralement des « parties prenantes » – susceptibles d'être informées et même le cas échéant consultées... sans toutefois avoir une réelle influence sur les décisions prises. Ainsi ont été créés le Bureau européen des consommateurs (BEUC), l'un des premiers réseaux européens présents à Bruxelles (ce qui n'est guère surprenant, compte

tenu de l'orientation essentiellement économique de l'Union européenne naissante), la Confédération européenne des associations familiales (la COFACE) et aussi, à partir de 1995, la « plate-forme sociale » rassemblant diverses ONG préoccupées par la construction d'une Europe plus sociale. Dans la foulée, d'autres collectifs européens se sont progressivement structurés dans les domaines du sport, de la culture, de la solidarité internationale, etc.

Dans le cadre de nos décisions du congrès de Lyon, nous nous sommes investis au sein d'un collectif européen intitulé *SOLIDAR* (portant des valeurs humanistes, laïques et progressistes) et, très concernés comme chacun le sait par la formation initiale et par l'éducation non formelle, nous avons participé très activement à la création de la plate-forme *EU-CIS-Life Long Learning* (un collectif rassemblant une trentaine de réseaux associatifs européens engagés dans les champs de l'éducation et de la formation tout au long de la vie). La Ligue de l'enseignement a exercé la présidence de cette plate-forme à sa création et en assume aujourd'hui le secrétariat général.

L'objectif de la plupart de ces collectifs est d'abord de porter et de défendre, dans le cadre de ce qu'on appelle des « dialogues verticaux », les intérêts « catégoriels » des acteurs des champs concernés par les responsabilités spécifiques des diverses institutions de l'Union européenne. Ces dernières années, de plus en plus de réseaux se donnent aussi pour mission de faire entendre plus globalement la voix des citoyens européens dans un dialogue civil « transversal » qui reste à mieux définir et à construire.

D. : Qu'est-ce qui motive ceux qui s'engagent dans la construction de ce dialogue civil ?

J.-M.R. : Conscients de la force potentielle que représentent les millions d'Européens qui sont des acteurs engagés de la société civile, il est apparu de plus en plus impensable ces dernières années aux responsables de ces divers collectifs de laisser l'entière responsabilité du pouvoir européen – économique, social et culturel – dans les mains de seuls sages et mages qui nous dictent notre conduite sans réel contrôle populaire. Pour ces responsables, il est impératif d'essayer de faire mieux : d'abord d'être mieux écoutés puis mieux entendus. Ils sont conscients du fait que les citoyens européens sont tenus parfaitement à l'écart des décisions prises en leur nom par les institutions européennes, en vertu d'un état d'esprit qui persiste même s'il s'est un peu atténué au cours des dernières années et qu'on peut résumer de façon lapidaire de la manière suivante : « Dormez, braves gens, les institutions européennes s'occupent de tout ! ». Ce que les Directions générales de l'Union européenne appellent « consultations citoyennes » consiste en effet pour l'essentiel à mettre en ligne des réflexions et des propositions d'experts, accessibles en allant cliquer sur une icône quasi indétectable sur les sites internet concernés, et de convier à réagir à leur lecture dans des délais qui ne sont souvent que de quelques jours !

D. : C'est en quelque sorte le triomphe de la technocratie !

J.-M.R. : Tout juste ! Et pourtant l'on sait bien – et nous, responsables



D.R.

associatifs européens, le disons et le redisons à Bruxelles avec insistance – qu'à côté des organisations patronales et syndicales (partenaires du dialogue social) il existe de grandes potentialités de dialogue avec les autres acteurs de la société civile, d'un dialogue susceptible non seulement d'enrichir le contenu des décisions à venir mais aussi de faire en sorte qu'il y ait, ultérieurement, une meilleure acceptation de ces décisions par les populations. Plus les autorités publiques auront, en amont, associé, consulté, échangé, plus leurs décisions seront entendues, comprises voire partagées.

D. : N'est-ce pas là l'image de ce qui devrait se passer dans notre propre pays ?

J.-M.R. : Bien sûr ! Et nous sommes loin, en France, d'être dans une situation satisfaisante bien que les associations y soient quand même un peu mieux reconnues et écoutées. Disons que le dialogue civil européen en est à l'étape du néolithique et que le dialogue civil dans les pays européens de tradition associative (Royaume-Uni, Italie, France, etc.) en est plutôt au Moyen Âge...

**Siège de la Coface
à la Défense**



TROUVER DES INTERLOCUTEURS INSTITUTIONNELS

D. : En ce qui concerne le nouvel espace social, économique, culturel, environnemental et démocratique qu'il faut bâtir au niveau européen, il vous fallait pour cela commencer par trouver à Bruxelles des interlocuteurs susceptibles de répondre à vos interrogations. Et, si je vous suis bien, cela n'a pas dû être très facile !

J.-M.R. : Certes ! Je me souviens d'avoir été reçu par un membre éminent du cabinet de la Secrétaire générale de la Commission européenne. Il m'a aimablement demandé ce que nous voulions au juste, peu habitué qu'il était à d'autres contacts qu'avec les partenaires sociaux. Je lui ai signalé une disposition de l'article 11 du traité de Lisbonne : « Les institutions européennes devront entretenir un dialogue permanent et régulier avec les associations et la société civile » et fait valoir qu'il conviendrait peut-être de matérialiser sans plus attendre cette noble intention en créant un statut d'association européenne. Qui dit dialogue civil, dit logiquement identification des acteurs invités à y participer. « Or ce "corps intermédiaire" qu'est l'association européenne, ai-je ajouté, est un OSNI (un objet social non identifié !) puisque non reconnu. Il existe un statut de PME européenne, un statut

de coopérative européenne, bientôt un statut de fondation européenne ; une étude est en cours concernant un statut de mutuelle européenne. Mais nous ne voyons toujours rien venir du côté des associations, alors même que 350 parlementaires européens ont encore récemment exprimé officiellement leur soutien à ce statut et à notre démarche. Présidentant un regroupement d'associations européennes comprenant au total quelques millions d'adhérents, il me semble logique de demander avec qui nous pourrions dialoguer pour donner notre point de vue sur les questions de notre compétence ».

J'ai eu l'impression d'être sur une autre planète en voyant mon interlocuteur blêmir devant une sollicitation qui lui paraissait tellement incongrue ! Et nous en sommes à l'époque hélas restés là...

DU TRAITÉ CONSTITUTIONNEL AU FORUM CIVIQUE EUROPÉEN (FCE)

D. : Quelle avait été l'attitude de la Ligue au sujet du référendum sur le projet de traité constitutionnel de 2005 ?

J.-M.R. : Ce référendum a eu au moins le mérite dans notre pays de poser explicitement la question : quelle Europe voulons-nous ? À la Ligue, nous ne nous sommes pas déchirés comme ce fut le cas dans beaucoup d'organisations. Nous n'avons pas, il est vrai, beaucoup de souverainistes dans nos rangs. De nombreux membres étaient cependant réservés sur ce projet qui ne conduisait pas, à leurs yeux, à l'Europe qu'ils souhaitaient. D'autres par contre, par souci de réalisme, pensaient qu'il valait mieux en passer



© ZINNEKE

par là, même si ce n'était pas avec enthousiasme. Mais nous étions tous d'accord, en tout cas, pour demander que l'Europe soit nettement plus sociale et aussi plus démocratique et plus civique. Pour cela nous avons en perspective la création d'un « Forum civique européen » permettant de rassembler toutes les associations européennes ayant ces mêmes objectifs et souhaitant une appropriation plus populaire et plus citoyenne de la construction européenne. Au-delà de notre appartenance à *SOLIDAR* pour promouvoir une Europe sociale et de notre engagement sur les questions éducatives au sein de la plate-forme *EUCIS-LLL*, nous pensions qu'il était pertinent de construire un outil européen spécifique pour traiter des insuffisances et des carences démocratiques dont souffre l'Union depuis sa fondation.

D. : Comment s'est opérée la création du Forum civique européen, le FCE ?

J.-M.R. : Prenant notre bâton de pèlerin « laïque », nous avons sillonné l'Europe et agité nos réseaux pour aller au contact de toutes les associations susceptibles de partager les mêmes valeurs, le même projet « politique » et la même détermination à bâtir une Europe plus démocratique. Forts de l'appui précieux du Conseil de l'Europe (et notamment de son unité dédiée à la « citoyenneté démocratique »), qui a mis gracieusement à notre disposition son hémicycle, nous avons pu organiser en décembre 2005 un grand rassemblement d'associations ayant, comme nous, la volonté de peser sur les politiques européennes et, le cas échéant, de pouvoir les infléchir. C'est à cette occasion que, mandaté par la Ligue pour suivre l'ensemble de ces activités, j'ai

Le siège du CESE à Bruxelles

Le Comité économique et social européen (CESE)

Créé dès 1957, le Comité économique et social européen exerce un peu les mêmes fonctions que notre propre Conseil économique, social et environnemental. Consultatif, il est appelé à donner son avis sur chacune des grandes questions instruites par les institutions européennes.

Le CESE compte 344 membres, nommés pour un mandat de 5 ans. Le mandat actuel court du mois d'octobre 2010 au mois de septembre 2015, et les membres du Comité élisent une présidence pour une durée de 2 ans et demi. Le Traité de Lisbonne permet d'augmenter le nombre des membres jusqu'à un plafond de 350 à l'occasion des élargissements successifs de l'Union européenne.

Le CESE se compose de trois collèges : celui des employeurs, celui des organisations syndicales et celui dit des activités diverses. Les difficultés rencontrées pour en désigner les membres vont croissant d'un collège à l'autre. S'il n'est pas trop difficile de trouver les employeurs, le choix est plus délicat s'agissant des syndicats et plus encore s'agissant des activités diverses, les pressions politiques étant particulièrement fortes à ce niveau.

pu en particulier renforcer les liens privilégiés que nous avons avec des associations comme *ARCI* en Italie, *Pro Democratia* en Roumanie, *Ano pro Evropu* en République tchèque et bien d'autres encore...

Nous avons lancé une multitude d'invitations à cette réunion avec une grande crainte : c'est que l'amphithéâtre mis à notre disposition soit aux trois-quarts vide ! Une crainte non justifiée puisque s'y sont réunies quelque 350 personnes venant de toute l'Union européenne, représentant leurs associations dans un climat particulièrement chaleureux qui n'était pas, je dois le dire, sans rappeler les exaltations soixante-huitardes ! Nous avons passé trois jours fabuleux à refaire le monde et en particulier l'Europe ! Et, tout

naturellement, à la fin nous avons conclu à la nécessité de constituer un Bureau et des instances de coordination assurant la pérennité du mouvement engagé et, non moins naturellement, en tant que qu'initiateur du mouvement j'ai été invité, au nom de la Ligue de l'Enseignement, à présider ledit Forum.

D. : Comment la pérennité du FCE a-t-elle été assurée ?

J.-M.R. : La plupart des grands réseaux nationaux contribuent financièrement au fonctionnement du FCE, ayant volontairement intégré son développement dans leur propre stratégie. Par ailleurs l'utilité du Forum a été reconnue par les institutions européennes, qui lui versent une subvention annuelle de fonctionnement. Le fossé, visible, qui s'est creusé entre les citoyens et les institutions européennes a été certainement de nature à convaincre ces dernières de la nécessité de soutenir les activités du FCE, pourtant très critique voire souvent impertinent à leur égard. Le Forum émerge sur une ligne budgétaire et un programme intitulés « l'Europe pour les citoyens ». Une petite équipe salariée de quatre personnes travaille aux côtés de nombreux bénévoles. Le FCE dispose d'un siège à Paris et d'un bureau à Bruxelles. Le français et l'anglais sont les deux langues systématiquement utilisées pour tous les travaux et les réunions statutaires.

UN PARTENARIAT FÉCOND

D. : Quels sont les rapports entretenus entre le Forum et le Comité économique et social européen (CESE) ?

J.-M.R. : En 2004, Roger Briesch, représentant de la CFDT, préside le Comité économique et social européen (voir encadré p. 12). Il souhaite crédibiliser cette institution officielle dont il estime qu'elle n'assume pas pleinement la fonction politique qui est la sienne et qu'elle n'est pas réellement représentative de la diversité des acteurs de la société civile. Il souhaite à cette fin se rapprocher de l'ensemble des forces vives européennes et notamment des acteurs de l'économie sociale et solidaire, et plus particulièrement des associations. Conscient du fait que le CESE est plutôt, par sa composition, la maison des partenaires sociaux classiques, il propose d'en faire « la maison de la société civile européenne ». Il invite les organisations de la société civile (OSC), au-delà des syndicats de salariés et des organisations patronales, à participer à un « Groupe de liaison » dont les objectifs sont :

- d'enrichir les travaux internes du CESE sur sollicitation de ses présidents de section ;
- de coproduire des événements et des temps d'échange sur des thématiques communes ;
- de renforcer les liens avec les OSC et de développer des projets communs.

Des locaux et des moyens seraient mis à disposition de ce Groupe de liaison, qui compterait une vingtaine de membres. Des critères de représentativité seraient élaborés en vue d'en accueillir de nouveaux.

D. : Le Forum civique européen et les autres grands réseaux associatifs ont-ils spontanément répondu favorablement à cette proposition ?

J.-M.R. : Non, bien sûr, en tout cas pas tout de suite... Nombreux ont été les réseaux qui ont craint de légitimer une institution qui avait toujours eu du mal à crédibiliser son expertise et sa pertinence. Inquiétait aussi fortement le risque d'une expression des acteurs associatifs qui serait filtrée par le CESE. Cependant, partant du constat que ce qui caractérisait le plus les réseaux associatifs dans cette période était l'atomisation, l'éclatement, l'incapacité de parler d'une seule voix sur les problématiques communes, l'enfermement dans des logiques et des démarches très « verticalisées » contribuant à leur non-reconnaissance, ils ont finalement considéré qu'il y avait plus d'avantages que d'inconvénients à s'engager dans ce partenariat. Le Forum civique européen et d'autres réseaux ont donc accepté de participer à ce groupe de liaison, qui est depuis sa création coprésidé par le président du CESE et par un représentant des OSC membres.

J'étais pour ma part persuadé que la collaboration avec le CESE était, pour la vie associative européenne organisée, une opportunité à saisir. Nourrir les avis du CESE de nos expertises et propositions tout en gardant notre liberté de parole et d'expression propre, organiser des événements comme les « Journées de la société civile » qui font avancer la réflexion sur quelques questions vives sans pour autant nous empêcher de proposer d'autres rendez-vous publics en toute indépendance, tout cela ne pouvait que nous conforter et nous donner de la visibilité. Le plus important, selon moi, était de favoriser et de développer par tous les moyens, pour les OSC, des moments

d'échanges et de rencontres, des lieux de construction de projets et de travaux communs, des temps pour affiner collectivement des stratégies de promotion des fonctions civiques et sociales des associations, bref de fabriquer ensemble une parole politique commune pour peser dans un dialogue civil européen à établir.

Le temps passé ensemble depuis 2004 a été précieux et permet maintenant d'envisager l'existence d'une véritable plate-forme associative européenne, interlocutrice des autorités publiques communautaires, à l'instar de *Business Europe* pour le patronat européen ou de la Confédération européenne des syndicats.

2008, ANNÉE CHARNIÈRE

D. : 2008 est bien l'année des premières « Journées civiques européennes » à La Rochelle ?

J.-M.R. : Très exactement ! Des Journées fondatrices d'un nouvel essor pour la vie associative européenne. Porté par l'activité intense déployée par le Forum civique européen et l'audience que progressivement il a acquise, nous décidons de marquer un grand coup en organisant, en 2008, à La Rochelle, un rassemblement ayant pour ambition de réunir au moins deux fois plus de personnes qu'à Strasbourg en 2005. Pari réussi puisque plus d'un millier de responsables associatifs de toute l'Europe seront effectivement présents, pour parler de la construction de cette Europe plus démocratique dont nous rêvons depuis toujours. Un paradoxe en ce qui nous concerne, nous Français, et que je tiens en toute objectivité à souligner : c'est sous une présidence

et avec un gouvernement de droite que notre pays a accepté d'accompagner un tel mouvement, de soutenir ces premières journées et de nous aider à le faire inscrire au budget de la direction générale de la communication de la Commission européenne. Il s'agit en l'occurrence d'un montant versé à parts égales par l'Union européenne et par le pays présidant le Conseil de l'Union européenne, destiné à permettre la tenue semestrielle de telles « Journées civiques européennes ». Parmi les recommandations adoptées en clôture de ces premières Journées figuraient en bonne place un projet de statut d'association européenne et la proposition d'instituer une « Année européenne de la citoyenneté ».

D. : Ces Journées ont bien eu lieu, depuis lors, tous les six mois ?

J.-M.R. : Absolument ! La Rochelle a vraiment été le point de départ d'un processus et d'un questionnement « décoiffant » pour les institutions européennes et d'une réelle incitation des citoyens européens, au travers des associations dans lesquelles ils se reconnaissent, à s'impliquer plus intensément dans l'instruction des décisions communautaires. Il ne s'agit en aucune manière pour nous de tenter de substituer d'une façon ou d'une autre une « démocratie participative » à la démocratie « représentative » des institutions européennes. Mais nous pensions fermement et pensons toujours qu'on ne peut conduire les citoyens européens à s'impliquer dans la construction de l'Union que s'ils se sentent partie prenante des réflexions et des problématiques conduisant à l'établissement

des directives et autres procédures décisionnelles arrêtées à Bruxelles. Et qu'il faut à cette fin renforcer les réseaux associatifs qui sont le vecteur naturel de l'expression citoyenne.

D. : Vous avez finalement réussi à faire entendre ces paroles de bon sens ?

J.-M.R. : Je pense que oui puisque que la Commission européenne a finalement retenu l'idée de définir l'année 2013, celle dans laquelle nous venons d'entrer, comme « Année européenne de la citoyenneté ». Et je dois souligner que nous avons également obtenu un soutien total du Parlement européen sur ce projet, tous partis confondus. Pour tout vous dire, le Parlement a même engagé un petit bras de fer avec la Commission pour que soient protégés les budgets du Forum civique européen et de l'Année européenne de la citoyenneté. À partir de cette bonne entente, qui est un fait nouveau et apprécié, nous espérons que les résolutions qui seront adoptées en décembre prochain par les Journées civiques européennes de Lituanie, résolutions préparées par plusieurs réunions au cours de cette année, seront suffisamment percutantes pour que nous fassions un nouveau pas en avant.

UN NOUVEL ÉLARGISSEMENT EN VUE

D. : Comment comptez-vous, dans cette perspective, accroître encore votre audience auprès de la société civile ?

J.-M.R. : Le groupe de liaison qu'héberge le CESE est le cœur du collectif plus large que nous avons créé pour l'année 2013 ; il a pour nom « Alliance



pour l'Année européenne de la citoyenneté ». De nouveaux réseaux associatifs nous y ont rejoints, y compris des réseaux d'essence confessionnelle comme Caritas ou encore la Fédération européenne des femmes musulmanes. Cette « Alliance » est certainement appelée à prendre le relais du groupe de liaison à l'issue de cette année si la dynamique engendrée se développe. Plus de soixante réseaux associatifs européens sont actuellement membres de l'Alliance. Quoi qu'il en soit, à la fin de l'année en cours les cartes seront rebattues et des décisions seront prises pour identifier la plate-forme la plus adaptée à l'expression et à la représentation de la vie associative européenne. J'ai bon espoir que nous continuerons notre progression car le fait que nous ayons pu rassembler autant de réseaux n'a pas manqué d'impressionner la Commission. Elle finit par comprendre, me semble-t-il, que la meilleure façon de prendre en compte la voix des citoyens n'est pas de faire semblant de les consulter individuellement mais bien de faire appel, à cette fin, à des

« La Rochelle a vraiment été le point de départ d'un processus et d'un questionnement « décoiffant » pour les institutions européennes. »



collectifs. Elle a accepté de nous attribuer un budget, certes trop faible, mais qui nous permet néanmoins de préparer les futures résolutions de décembre prochain à partir de trois axes de réflexion.

D. : Pouvez-vous nous présenter brièvement ces orientations ?

J.-M.R. : Bien sûr ! Le premier axe n'est pas sans rapport avec l'article 11 du traité de Lisbonne que j'ai déjà évoqué et qui introduit l'idée de démocratie participative. Que recouvre exactement cette expression ? Quels types de dialogue civil peut-on mettre en œuvre à cette fin ? À quel stade les citoyens doivent-ils intervenir ? Il s'agit là pour nous de la partie la plus classique, celle qui correspond au fonds de réflexion du Forum civique européen. Le deuxième axe pose explicitement la question suivante : comment parler de droits civiques si les droits sociaux élémentaires ne sont pas respectés ? Comment parler sérieusement de démocratie sociale et de démocratie citoyenne quand une bonne partie des citoyens est au chômage, ou dispose de très faibles ressources, voire vit au-dessous du seuil de pauvreté ? Quant

au troisième axe, il aborderait les sujets des droits individuels et de la mobilité en Europe. Il porterait aussi sur la question sensible du devenir de ce qu'on appelle les minorités en Europe, quelle que soit la nature de ces groupes : minorités ethniques, culturelles, linguistiques, etc.

Chacune des organisations représentées dans l'Alliance a désigné un référent participant à l'instruction de chacun de ces trois axes. Et ce qui est particulièrement intéressant est que se sont constitués dans presque tous les États de l'Union des « alliances nationales » qui sont en quelque sorte des déclinaisons de l'Alliance européenne.

UNE STRATÉGIE D'ENTRISME

D. : Au fond, la stratégie que vous avez adoptée relève de ce qu'on appelle, communément, entrisme, n'est-ce pas ?

J.-M.R. : Vous avez tout à fait raison ! Nous avons vu de la lumière derrière la porte et nous nous sommes faulés par l'entrebâillement. Mais cela non pas pour nous emparer du pouvoir, pour déborder les institutions existantes, mais simplement pour pénétrer en leur cœur de façon à nous faire enfin entendre. Si mes collègues m'ont confié la présidence du Groupe de liaison puis celle de l'Alliance, c'est, au-delà du travail apprécié réalisé par le FCE dans l'intérêt général, la reconnaissance de la pertinence de la démarche et des perspectives proposées en toute transparence et avec constance depuis plusieurs années déjà.

D. : L'exigence de ce droit à la parole n'est donc en rien une contestation

de la légitimité de la démocratie dite « représentative », que pour ma part je préfère appeler « délégataire » parce que cette expression me semble rendre compte de façon plus précise de ce qu'elle est en réalité : une délégation spécifique du pouvoir décisionnel, parfaitement définie par des règles institutionnelles. Mais se pose alors une question, relative au mode de reconnaissance de ceux qui ont le droit de s'exprimer dans le cadre de cette démocratie dite participative. Autant la question de la représentation peut être aisément résolue par le suffrage universel s'agissant de la démocratie délégataire, autant une procédure de cette nature est-elle difficile sinon impossible à concevoir s'agissant de la démocratie participative.

J.-M.R. : Vous mettez bien sûr là le doigt sur la question la plus difficile que nous avons à résoudre. Nous la connaissons bien dans notre propre pays, nous qui sommes interpellés en particulier par les organisations syndicales qui ne manquent par de nous demander qui nous sommes et en quoi nous pouvons nous considérer comme « représentatifs » alors même que ces organisations tirent, elles, leur légitimité de l'examen des résultats de scrutins professionnels comme les élections prud'homales et autres procédures de même nature. Clairement, nous ne disposons pas de telles références et c'est bien sûr la même chose à l'échelle européenne.

D. : Dès lors comment procédez-vous ?

J.-M.R. : Eh bien, de la seule façon qui nous semble possible : la cooptation

Les 9 critères légitimant la représentativité d'une association européenne

Pour pouvoir être considérée comme représentative, une organisation européenne doit remplir les critères suivants :

- être dotée d'une structure durable au niveau européen ;
- avoir un accès direct à l'expertise de ses membres ;
- représenter des intérêts généraux conformes aux intérêts de la société européenne ;
- être composée d'organisations qui, au niveau de leurs États-membres respectifs, sont considérées comme représentatives des intérêts qu'elles défendent ;
- avoir des organisations affiliées dans la grande majorité des États-membres ;
- avoir l'obligation de rendre compte de leur activité aux membres de l'organisation ;
- disposer d'un mandat de représentation et d'action au niveau européen ;
- être indépendante et ne pas être soumise à des directives émanant d'intérêts extérieurs ;
- être transparente, en particulier en ce qui concerne ses finances et ses processus décisionnels.

sur la base de critères définis collectivement ! Nous avons, en lien étroit avec le CESE, élaboré neuf critères permettant d'apprécier la légitimité d'une association à faire partie de l'Alliance (voir un extrait de la liste de ces critères dans l'encadré ci-dessus). Au sein de l'Alliance, un comité de pilotage étudie la façon dont les associations candidates justifient leur demande au travers de ce qu'elles nous disent de chacun de ces critères et propose à notre assemblée générale d'accepter ou non leur candidature. Quelques exigences particulières supplémentaires sont formulées, dont une déclaration officielle d'accord avec le « Manifeste », document politique de référence pour l'Année européenne de la citoyenneté.

QU'EN EST-IL DE LA CULTURE ?

D. : J'ai une dernière question à vous poser, si vous le voulez bien, et c'est à mon tour d'être un peu provocant : vous avez beaucoup parlé des trois C : construction (européenne), citoyenneté, civisme, mais je ne vous ai pas beaucoup entendu traiter du quatrième C : culture...

J.-M.R. : Je m'attendais bien à une telle remarque de la part d'une revue qui porte en sous-titre l'expression « cultures en mouvement » ! Et je pense que vous avez tout à fait raison de la poser, dans l'esprit où vous le faites, c'est-à-dire en vous plaçant du point de vue d'une acception anthropologique – c'est-à-dire large – du mot « culture ». Incontestablement, les problèmes de la multiculturalité et de l'interculturalité n'ont pas été posés et analysés avec une intensité suffisante jusqu'à présent dans le cadre du Forum civique

européen et de l'Alliance. Or nous vivons, à l'échelle européenne plus encore qu'à l'échelle nationale, et ce n'est pas peu dire, dans des sociétés multiculturelles, et sommes donc confrontés aux très réelles difficultés qui naissent de la cohabitation sur un même territoire de cultures différentes, qui ont chacune leur histoire et leurs spécificités, qui ne partagent pas nécessairement, ou en tout cas pas au même degré, les mêmes valeurs (par exemple celle que nous considérons, nous, comme essentielle : la laïcité). Et pourtant nous devons vivre ensemble ! Ces questions seront évidemment abordées en Lituanie mais je pense qu'il serait tout à fait souhaitable qu'elles soient sérieusement instruites auparavant et peut-être la revue *Diasporiques* – à laquelle, vous le savez, nous sommes extrêmement attachés – pourrait-elle participer à l'instruction de ce dossier ? J'en serais pour ma part très heureux et je ne manquerai pas de

Au Proche-Orient, Nabil et Moshe dialoguent...



faire cette proposition, si elle vous agréée, à notre comité de pilotage de l'Année européenne.

D. : Nous vous remercions de cette proposition et nous serons évidemment, le cas échéant, très heureux de participer à ce travail essentiel, et notamment de réfléchir avec vous et vos partenaires aux éventuelles spécificités de diverse nature qui pourraient être mises au service d'une construction européenne impliquant beaucoup plus que jusqu'à présent non seulement les États mais aussi les peuples du continent. ☺

PROPOS RECUEILLIS ET RETRANSCRITS

PAR PHILIPPE LAZAR

PHOTOGRAPHIES DE JEAN-FRANÇOIS LÉVY

